

Vu la dépêche ministérielle du 22 avril dernier, n° 55 (1);  
Sur la proposition de l'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. La franchise illimitée accordée au Commandant Commissaire Impérial, par l'article 31 de l'arrêté du 26 février 1861 précité ne s'étend point aux lettres qui proviennent des bureaux de poste de la métropole.

ART. 2. L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Messenger* et inséré au *Bulletin Officiel* des Établissements.

Papeete, le 31 juillet 1862.

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : TRILLARD.

---

### NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

---

N° 218. — Par dépêche du Ministre de la Marine et des Colonies, en date du 24 avril 1862 (4<sup>e</sup> direction : Colonies, 4<sup>e</sup> bureau, n° 56), M. Fabre, nommé receveur de 7<sup>e</sup> classe le 31 mars 1862, à l'occasion de sa destination coloniale, est nommé commis-receveur de l'Enregistrement à Taïti.

N° 219. — Par dépêche du Ministre de la Marine et des Colonies, en date du 30 avril 1862 (4<sup>e</sup> direction : Colonies, 4<sup>er</sup> bureau, n° 64); M. de Fougères, commis des douanes à la Guadeloupe, est nommé vérificateur de 3<sup>e</sup> classe, chef du service des douanes à Taïti.

N° 220. — Par ordonnance de la Reine et du Commissaire Impérial, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1862, l'indien Haere-o-Tahi, ancien toohitu, est nommé chef représentant du district de Papeari.

N° 221. — Par ordonnance du même jour, l'indien Paiore, ex-régent des îles Tuamotu, est nommé chef de l'île Kauehi.

N° 222. — Par ordre en date du 1<sup>er</sup> juillet 1862, M. Orsmond, interprète de 4<sup>re</sup> classe, employé dans les bureaux du Commissaire Impérial, remet la gestion des caisses indigènes à M. Sentenac, sous-officier d'infanterie de marine, employé aux services indiens.

---

(1) Voir page 284.